

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

Séance d'ajournement du 10 août 2020

Procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 10 août 2020 à 20h, à huis clos considérant le contexte de la pandémie de COVID-19.

Sont présents à cette rencontre à huis clos :

Monsieur	Alain Fortin	Maire
Madame	Christianne Cloutier	Conseillère
Monsieur	Michel Dénomme	Conseiller
Monsieur	Serge Lafontaine	Conseiller
Monsieur	Claude Desjardins	Conseiller
Monsieur	Ward O'Connor	Conseiller
Monsieur	Sébastien Emond	Conseiller

Madame Emmanuelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, occupe la fonction de secrétaire de la présente séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020-08-719

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE D'AJOURNEMENT

- CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;
- CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 5 août 2020 le décret numéro 817-2020 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 12 août 2020;
- CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public;
- CONSIDÉRANT** que selon le même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;
- CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, sans la présence du public;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dénomme d'accepter que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et la directrice générale par intérim puissent y participer en personne selon le respect des règles de distanciation sociale.

Sous la présidence de Monsieur Alain Fortin, la séance d'ajournement est par conséquent ouverte à 20h, après un tour de table pour la vérification du quorum par l'appel des présences.

Adoptée à l'unanimité.

2020-08-720

DEMANDE D'AJUSTEMENT DES TAXES DU MATRICULE 3955-73-3876

CONSIDÉRANT la demande d'ajustement des taxes de services pour un ajustement au taux régulier au lieu de commercial, considérant qu'il s'agit d'un commerce de vente en ligne exclusivement, qui ne génère aucun déchet ou recyclage supplémentaire selon le propriétaire;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Emond de procéder au retrait de la taxe commercial dans ce dossier.

M. le conseiller Ward O'Connor se retire de cette proposition.

Adoptée à la majorité.

2020-08-721

DEMANDE DE LA FONDATION SAINTE-PHILOMÈNE DE MONTCERF-LYTTON – PROJET SMART VILLAGE

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du projet Smart Village;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide peut se traduire en aide financière par le versement d'une subvention ou bien sous forme d'un crédit de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité préfère y aller sous forme de crédit de taxes pour ne pas créer un fardeau fiscal aux contribuables;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Lafontaine ce qui suit :

- D'autoriser la direction générale à demander un avis légal sur la légitimité de la demande de financement et de vérifier de quelle façon la municipalité peut procéder pour l'aide financière sous forme de crédit de taxes;
- Advenant la conformité de la démarche, le conseil autorise une aide financière sous forme de crédit de taxes pour un maximum de 10 ans ou de 100 000\$. Ce crédit de taxes ne pourra s'appliquer que sur la taxe foncière;

M. le conseiller Ward O'Connor se retire de cette proposition.

Adoptée à la majorité.

2020-08-722

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA MISE À JOUR DE LA CONVENTION DE LOCATION ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE GROUPE MASKATEL LP

CONSIDÉRANT QUE Maskatel souhaite réinstaller de l'équipement pour offrir un accès internet haute-vitesse et d'autres services transmis par internet dans le secteur de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère importante la conservation de ce service pour ses citoyens;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Desjardins d'accepter que monsieur le maire signe l'entente avec le Groupe Maskatel LP, avec une modification à l'article 8.5 pour que le district choisi soit celui de Labelle au lieu de Saint-Hyacinthe, considérant que nous avons maintenant une cour municipale à Maniwaki.

M. le conseiller Ward O'Connor se retire de cette proposition.

Adoptée à la majorité.

2020-08-723

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Christianne Cloutier de procéder à la levée de l'assemblée à 20h05.

Adoptée à l'unanimité.

M. Alain Fortin
Maire

Mme Emmanuelle Michaud
Directrice générale par intérim